

## QUE PEUT FAIRE LE TRAVAIL SOCIAL EN ENVIRONNEMENT AU QUÉBEC ?

**Ana-Lucia Maldonado-Gonzalez**

**Champ social** | *Le sociographe*

2009/2 - n° 29  
pages 83 à 91

ISSN 1297-6628

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2009-2-page-83.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Maldonado-Gonzalez Ana-Lucia, « Que peut faire le travail social en environnement au Québec ? »,  
*Le sociographe*, 2009/2 n° 29, p. 83-91. DOI : 10.3917/graph.029.0083  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Champ social.

© Champ social. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Ana-Lucia **Maldonado-Gonzalez**

---

# Que peut faire le travail social en environnement au Québec ?

---

La dégradation des écosystèmes terrestres et marins est un problème environnemental, politique, économique et aussi social. Il s'agit d'un problème qui entraîne des répercussions sur tous les êtres vivants et une destruction probable de la planète.

Chaque pays, région, localité est concerné par la situation actuelle et en partage la responsabilité — pays du Nord et du Sud, « développés »

---

> A-L. Maldonado-Gonzalez est Docteur en service social (Université Laval, Canada). Mail : [maldonado.analucia@gmail.com](mailto:maldonado.analucia@gmail.com)

ou « en développement » — au point que les problèmes environnementaux du Nord sont semblables à ceux du Sud. Cela ne signifie pas une homogénéité des situations, mais plutôt que dans un monde où les inégalités prédominent, il est facile de trouver dans le Sud des modes de production et de consommation typiques du Nord. De même, on peut trouver au Nord des pratiques abusives pour l'environnement physique souvent présentes au Sud.

Il s'agit certainement d'une forme de violence structurale (cf. Maldonado, 2006) qui se répercute de diverses façons sur la santé des êtres humains et sur celle de tous les êtres vivants de la planète. Si ce problème est actuellement reconnu dans les faits, il ne l'est pas encore complètement dans l'enseignement et dans la pratique du travail social, même si la défense de l'environnement physique fait partie du champ d'action de multiples pratiques en organisation communautaire (1) à travers le monde.

Rappelons qu'un problème social existe lorsqu'il est perçu comme étant important par les personnes concernées et qu'il suscite une frustration ou un mécontentement suffisamment intense pour les amener à se mobiliser en vue de trouver des solutions (cf. De Robertis et Pascal, 1987). Bien des problèmes écologiques touchant diverses communautés possèdent ces caractéristiques.

C'est ainsi que des professionnels provenant de diverses disciplines, dont le travail social, de même que des citoyens et citoyennes travaillent côte à côte. Cela peut être de façon préventive ou curative, pour la justice environnementale et le bien-être communautaire. Le tableau 1 présente quelques activités possibles pour le travail social en environnement posées par différents auteurs.

#### > cf. tableau 1

Dans cette perspective, la dégradation des écosystèmes terrestres et marins est un problème social voire macrosocial. Les problèmes sociaux ont, dès leur origine, constitué la principale cible d'intervention du travail social (cf. Mayer et Laforest, 1990).

Cet article cherche à monter différents volets de l'intervention professionnelle à l'égard du problème de la dégradation des écosystèmes terrestres et marins, et ce, dans trois régions du Québec.

---

(1) Dans cet article, on utilise le terme « organisation communautaire » comme une des pratiques du travail social, tel qu'il est reconnu au Québec. En France, ce terme correspond plutôt au « travail social collectif ».

Tableau 1 : Interventions du travail social possibles en environnement

Action	Conséquences	Auteur
Au niveau de la formation en travail social, évoquer des problématiques d'actualité qui affectent l'environnement physique	Une plus grande implication des travailleurs sociaux dans les problématiques de la société contemporaine et des conditions de vie.	Duperré (1999)
Élaboration d'une réglementation environnementale rigoureuse	Amélioration des conditions de vie et de santé de la population affectée.	Rehner <i>et al.</i> (2000)
Organisation communautaire	Mobilisation de la population pour la défense de ses droits environnementaux.	Soliman (1996)
Produire des connaissances et implication dans la recherche	Effectuer des études sur la pollution mettant en évidence le rapport entre la pauvreté et les déchets toxiques, entre autres.	
Le travail communautaire effectif en développement durable	Réaliser des études de cas pour l'enseignement et la formation continue.	Gamble et Varma (1999)
	Développement de stratégies orientées vers le contrôle de pesticides, le nettoyage communautaire, l'éducation environnementale, le recyclage, etc.	Marlow et Van Rooyen (2001)
L'utilisation des habiletés de planification, d'organisation et de développement communautaire	Contribuer à la réhabilitation de l'environnement tout en favorisant la santé, le lien social et la création d'emplois.	Hoff et Rogge (1996)
L'implication du travail social dans la politique environnementale	L'action politique et le travail social vont de pair.	Hoefler (2000)
Proposition de modèles économiques qui prennent en compte les personnes autant que l'environnement	La sécurité économique ne remplace pas la qualité de l'environnement. On retrouve l'équilibre entre la qualité de l'environnement et le bien-être social.	Rogge (1996)
Une solide formation en économie	Argumentation solide en termes économiques face aux décideurs politiques et privés.	Midgley (1996)

## Le CRE dans les régions du Québec

Le Conseil régional de

l'environnement (CRE) est un organisme régional à but non lucratif. Chacun des 16 CRE du Québec dispose d'un budget annuel de fonctionnement octroyé par le ministère de l'Environnement du gouvernement provincial. Les CRE ont pour mandat de promouvoir la protection de l'environnement et la mise en œuvre du développement durable de chacune des régions du Québec. Le CRE agit à titre d'organisme ressource auprès des intervenants régionaux. Il s'agit effectivement d'organismes où existent de l'intervention collective et un partenariat entre différents acteurs.

Dans cet article, l'attention portée à trois régions à l'étude permet de connaître quelques aspects de l'intervention collective actuelle en matière environnementale au Québec (2). Il s'agit en effet de trois régions de tailles variées, comportant des zones urbaines et rurales. Le choix des régions à l'étude a été fait en fonction de l'époque de création des CRE ainsi que de leurs caractéristiques physiques.

Tout d'abord, le CREDD-Saguenay – Lac-Saint-Jean a été le premier conseil de ce type créé au Québec, en 1973, lorsque la conscience écologique s'est traduite dans ses premières actions collectives. Dans une région-ressource où la forêt et les cours d'eau permettent une activité industrielle significative, le mouvement environnemental a dû se manifester de manière singulière pour l'environnement. En ce qui concerne le CRE-Capitale Nationale, il a été créé en 1989, lorsque la préoccupation environnementale était fortement stimulée par la publication du rapport Brundtland (1987). Il s'agit en outre d'une région où se trouve la capitale et où se côtoient une ville de taille moyenne et un important territoire rural. Finalement, le CRE-Montréal, né en 1996 dans une région résolument urbaine et métropolitaine, qui correspond à la première en importance pour sa population au Québec.

Il faut souligner qu'aucun des intervenants ou membres des CRE interviewés lors de cette recherche n'a fait d'études en travail social. même si la pertinence du travail social en environnement a déjà été établie ci-dessus, il semble qu'à l'intérieur des CRE, il n'existe pas d'intervenants ni de membres formés dans cette discipline, comme c'est souvent le cas dans le réseau communautaire (Cf. Commeau et al., 2007).

(2) Pour une plus ample information des aspects de l'histoire récente de l'action environnementale québécoise, cf. Maldonado et Cook, 2007.

Cet article s'inspire largement de Maldonado-González, Ana-Lucía (2008). « La contribution de l'organisation communautaire et des participants à un mode de gouvernance civique en environnement dans trois régions administratives du Québec ». Thèse réalisée dans le cadre du programme du doctorat en Service social, pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (PhD). Ecole de Service social, Faculté des sciences sociales. Université Laval, Québec, Canada. 360 p.

## La place du travail social dans les CRE

Lors de notre recherche doctorale, un des nos objectifs était précisément de connaître la perception de la place actuelle et éventuelle du travail social face aux défis posés par la dégradation de l'environnement. La situation de recueil des informations entre 24 intervenants et membres des CRE des régions concernées, fait en sorte qu'il s'agit d'une perception spontanée qui n'est pas influencée par les définitions admises du travail social en tant que profession, de l'organisation communautaire ou des pratiques d'intervention réalisées dans le secteur environnemental. De cette façon, les réponses ont permis de découvrir l'image que l'on a de la profession et l'intérêt pour son implication face aux problèmes environnementaux dans chacune des régions. Nous verrons que dans les trois régions à l'étude, on souhaite une présence accrue de professionnels du travail social dans le domaine de l'environnement.

### Le CRE-Saguenay – Lac-Saint-Jean

Pour la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, quelques problèmes sociaux affectant la population, en tout ou en partie, proviennent de la destruction des écosystèmes par les pratiques agricoles, forestières et l'utilisation de l'eau. Une partie de la population souffre d'une mauvaise qualité de vie à cause des pratiques industrielles contraignantes et des méthodes municipales d'épuration des eaux. La situation devient plus compliquée lorsque l'activité industrielle est le moteur du développement économique et social de la région. Des réglementations environnementales plus strictes entraînent la fermeture des industries, puis l'augmentation du chômage et l'exode des gens, principalement les jeunes, vers d'autres régions à la recherche des emplois.

L'apport du travail social consiste à assurer une éducation populaire, à promouvoir la bonne utilisation des ressources dans le cadre d'un développement durable, et d'œuvrer avec les décideurs publics et privés pour développer des modèles économiques qui prennent en compte autant les personnes que l'environnement. Les professionnels formés en travail social sont invités à intervenir auprès de cette population à risque sur le plan de la défense des droits et de la justice environnementale.

### Le CRE-Capitale Nationale

Dans la région de la Capitale Nationale, certains modes de vie de la population la plus favorisée constituent un problème social en cause dans la dégradation des écosystèmes. L'étalement urbain contribue en effet à la

destruction des milieux naturels en banlieue, à la construction d'autoroutes pour se déplacer et communiquer, à une plus grande dépendance de l'automobile et, en conséquence, à une augmentation des gaz à effets de serre et des bruits. Une stratégie de sensibilisation et d'éducation du public, orientée vers un changement de valeurs de la population, mais aussi des promoteurs d'un tel développement, privés et publics, constitue une piste d'intervention pour le travail social.

Considérant en effet que la qualité de vie dépend notamment d'un environnement physique sain, les intervenants formés en travail social jouent un rôle très important dans le domaine environnemental. On admet cependant que l'intervention de ces professionnels en environnement, spécialement dans l'action des Centres locaux de services communautaires (CLSC), est parfois plus curative que préventive. Notons également l'absence de cette profession dans le CRE, tant en terme d'implication individuelle que professionnelle. La pertinence du travail social pour la qualité de vie des populations et l'environnement physique paraît donc tout à fait évidente. On souligne également la satisfaction d'un besoin de base, dans une perspective d'équité, de justice sociale et de droit environnemental, peut-on dire, qui devrait préoccuper le travail social.

### **Le CRE-Montréal**

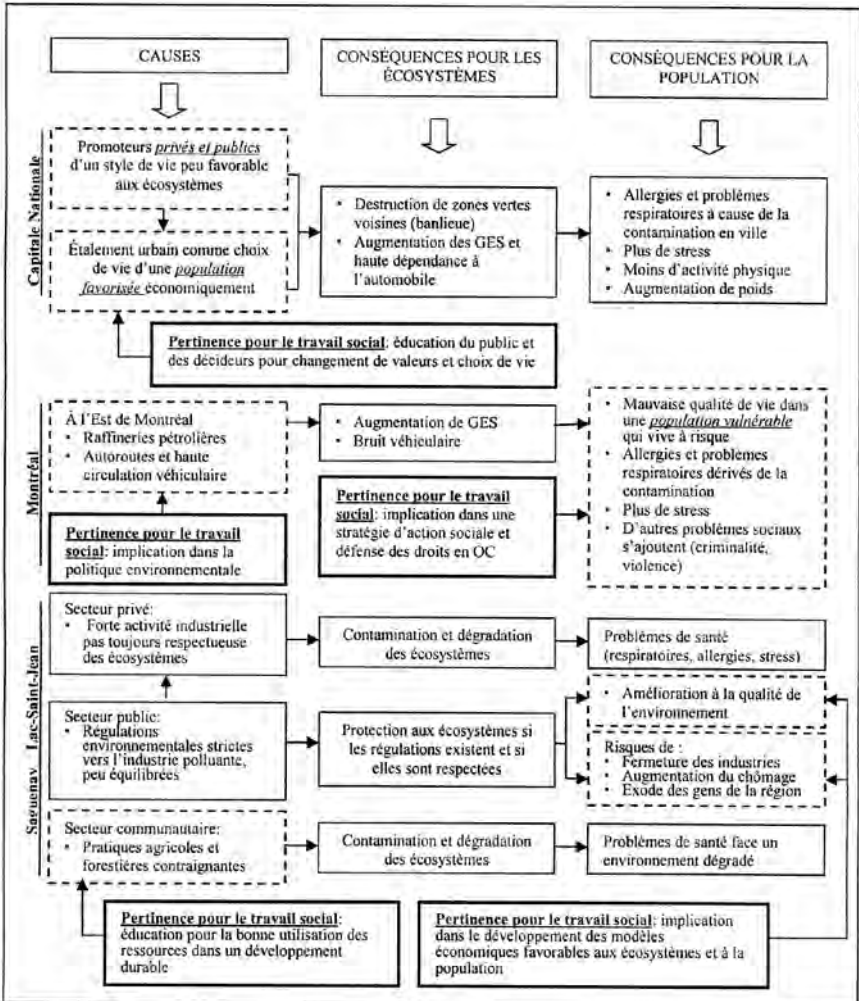
En ce qui concerne la région de Montréal, le problème social ici identifié affecte les couches les plus défavorisées, victimes des industries polluantes et des autoroutes à haute circulation. Les acteurs des secteurs privé et public sont à l'origine de cette dégradation de l'environnement et de la qualité de vie d'une population vulnérable, qui paye le prix au niveau de sa santé physique et psychosociale. L'implication dans la politique environnementale, ainsi que dans l'organisation communautaire pour la défense des droits de la communauté affectée, concernent le travail social.

Dans cette région, l'idée voulant que l'environnement touche les conditions de vie des couches les plus défavorisées de la population vivant dans le centre de la ville est plutôt récente. Les représentations les plus courantes concernant l'environnement réfèrent moins au milieu urbain qu'au milieu rural. D'après les informations recueillies, c'est parce que cette prise de conscience environnementale est récente en ce milieu urbain, que certaines disciplines des sciences sociales ne sont pas encore très impliquées dans des organismes comme le CRE-Montréal. On reconnaît aussi que les pratiques actuelles du travail social sont davantage curatives que préventives.

La reconnaissance de la pertinence du travail social en environnement a fait l'objet d'un discours articulé par des personnes interviewées dans

les CRE de ces trois régions québécoises. On retrouve une synthèse de ces éléments dans le tableau 2 ci-contre.

> Cf. tableau 2 : Éléments de pertinence du travail social en environnement, selon les régions à l'étude





## Les défis du travail social sur le plan environnemental

Les résultats présentés dans cet article montrent que les personnes interviewées considèrent que le travail social s'est peu préoccupé de la dégradation de l'environnement jusqu'à maintenant. Accroître leur présence sur ce plan représente certainement un des premiers défis à relever pour les intervenants formés dans cette discipline. Si tel était le cas, pour expliquer cette quasi-absence du travail social, on peut évoquer le poids des orientations des politiques publiques et des organisations qui les mettent en œuvre (cf. Comeau *et al.*, 2007). Il s'agirait là de phénomènes structurels qui influencent considérablement la pratique. En effet, d'après la théorie de la structuration (cf. Giddens, 2005), il existe des phénomènes structurels d'ordres politique, économique et organisationnel qui s'imposent en quelque sorte aux intervenants. Dans l'ordre des phénomènes structurels, les politiques publiques et la mission d'une organisation s'avèrent déterminants pour la pratique du travail social. Même dans des organisations où l'on peut croire qu'il existe une très grande marge de manœuvre pour les intervenants, il n'en demeure pas moins que l'analyse des problématiques et la pratique de l'intervention sont fortement orientées par la philosophie, les visées et les objectifs de l'organisation. Dans cette perspective, même s'il apparaît tout à fait pertinent d'intervenir sur l'environnement avec une visée de prévention, il demeure que les politiques du réseau public et de ses organisations ne privilégient pas cette option, et que les intervenants collectifs qui œuvrent dans le réseau public de la santé et des services sociaux sont fortement influencés en ce sens.

Notons toutefois que même si ces phénomènes structurels conditionnent en bonne partie les conduites des intervenants, il existe par ailleurs des phénomènes réflexifs et interactifs qui reconstituent en quelque sorte les phénomènes structurels. Les intervenants, par leurs actions, peuvent exercer une influence et modifier les phénomènes structurels. En y regardant de plus près, il s'avère que les travailleurs sociaux et tout particulièrement les organisateurs communautaires se sont intéressés à l'environnement, mais indirectement. Il s'agirait là d'une conséquence imprévue de certaines interventions. Ainsi, « la prise en considération du 'social' à partir d'interventions dans le domaine de l'économie a suscité quelques innovations autour de thèmes comme la responsabilité sociale des entreprises, le développement local durable, une économie plurielle et plus solidaire, et le commerce équitable, entre autres choses » (Bourque *et al.*, 2007, p. 426). Autrement dit, dans la perspective de la théorie de la structuration, des actions d'intervenants en travail social ont permis d'agir sur l'environnement, sans pour autant être le résultat d'un plan explicite. Mais sur le plan réflexif, bien peu d'éléments indi-

quent une volonté explicite des intervenants en travail social d'intervenir sur le plan de l'environnement.

Ces pistes d'intervention collective en environnement font appel à des habiletés de négociation, d'organisation, de concertation et de conciliation, entre autres. On souhaite que le travail social s'effectue à travers des échanges entre acteurs publics, privés et communautaires, parfois organisés en rapport de partenariat ou de collaboration consensuelle ou conflictuelle. Plus fondamentalement, on veut que le travail social participe à la recherche de nouveaux modes de régulation pour stabiliser et résoudre les crises qui affectent les écosystèmes ainsi que la santé physique et psychosociale de la population ; dans cette démarche, les CRE jouent un rôle important. Jusqu'à présent, les travailleurs sociaux se sont principalement attardés sur les conséquences de la dégradation de l'environnement. Or, ils pourraient fournir un apport beaucoup plus substantiel au niveau de la prévention, de la promotion du développement local durable et de la défense des droits sur le plan environnemental ●

## Conclusion

## Bibliographie

Bourque D., Comeau Y, Favreau L. et Frechette L., « L'organisation communautaire au Québec », *L'organisation communautaire*, Presses de l'Université du Québec, 2007, pp. 3-19

Brundtland G H., *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU*, 1987

Comeau Y., « L'approche d'action sociale ou sociopolitique en organisation communautaire », *L'organisation communautaire.*, Presses de l'Université du Québec, 2007, pp. 81-100.

De Robertis C. et Pascal H., *L'intervention collective en travail social*, Paris, Bayard, 1987

Duperré M., « Les liens entre la profession du travail social et le développement régional », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 2, 1999, pp. 183-189

Gamble D. et Varma S., « International Women Doing Development Work Define Needed Skills for Sustainable Development », *Social Development Issues*, vol. 21, n° 1, 1999, pp. 47-56

Giddens A., *La constitution de la société*, Paris, PUF, 2005

Hoefler R., « Making a Difference », *Sociology and Social Welfare*, vol. 27, n° 3, 2000, pp. 21-38

Hoff M. et Rogge ME., « Everything that rises must converge », *Progressive Human Services*, vol. 7, n° 1, 1996, pp. 41- 56

Maldonado-Gonzalez A-L., « La degradación y destrucción del medio ambiente físico, una forma de violencia estructural », Claudia Campillo Toledano y José Guillermo Zúñiga Zárate (dir.) *La violencia social en México y sus manifestaciones*, Tendencias, Universidad Autónoma de Nuevo León (UANL). Monterrey, 2006, pp. 343-371

Maldonado-Gonzalez A-L., et Cook M., « Organisation communautaire et environnement », *L'organisation communautaire*, Presses de l'Université du Québec, 2007, pp. 181-190

Marlow C. et Van Rooyen C., « How green is the environment in social work ». *International social work*, vol. 44, n° 2, 2001, pp. 241-254

Midgley J., « Involving social work in economic development », *International social work*, vol. 39, 1996, p. 13-25

Rehner T., Kolbo J, Trump R., Smith C. et Reid D., « Depression among victims of South Mississippi's methyl parathion disaster », *Health & Social Work*, vol. 25, n° 1, 2000, pp. 33-39

Rogge M-E., « Social Vulnerability to Toxic Risk », *Social Service Research*, vol. 22, n° 1/2, 1996, pp. 109-129

RNCREQ, *Environnement Québec & Régions*, Publication du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, 2006

Soliman H., « Community Responses to Chronic Technological Disaster », *Social service research*, vol. 22, n° 1/2, 1996, pp. 89-107